



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Agence d'Orléans
110 Boulevard de la Salle
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE
Telephone: 06.07.53.70.51
Mail : rachel.chandon@bureauveritas.com

BSTP

Chemin des Grands Champs
41000 BLOIS
A l'attention de : Mme Caroline DUCEAU – Pôle QSE
Tél. : 06.07.33.16.60
Mail : c.duceau@tpconcept.fr

Attestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité d'une installation classée mise à l'arrêt définitif, suivant l'article R 512-66-1 du code de l'environnement. Note de synthèse et attestation

MISSION ATTES SECUR SELON L'ARRETE DU 9 FEVRIER 2022



Site BSV BEAUCE SOLOGNE à VILLEBAROU
RD953 « La Vallée Maréchal »
41 000 VILLEBAROU

Référence du rapport : 0797534/18531226-1
Version 1 du 01/08/2023

Ce rapport contient 20 pages dont l'attestation



CERTIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code
de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ
et les
SITES ET SOLS POLLUÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTES SECUR

Certification LNE Sites et Sols Pollués n°32509-5
certificat de conformité suivant l'article 3 de l'arrêté
du 19/12/2018, sous le numéro 36804 - 0
Liste des sites certifiés disponible en fin de rapport

Bureau Veritas Exploitation

Siège social
 Tour Alto - 4 place des Saisons
 92400 COURBEVOIE

SAS au capital de 36 315 050 euros – RCS 790 184 675
 Code NAF : 7120B : Analyses, essais et inspections techniques
 Représentant légal : David CARLE

Pour en savoir plus www.bureauveritas.fr

	Emetteur du Rapport			
	Bureau Veritas Exploitation Service Maitrise des Risques HSE			
Adresse	110 Boulevard de la Salle 45760 BOIGNY-SUR-BIONNE			
Téléphone	06.07.53.70.51			
Votre contact	Rachel Chandon			
Téléphone	06.07.53.70.51			
Mail	rachel.chandon@bureauveritas.com			
Référence du rapport : 0797534/18531226-1				
Version	V0	V1		
Date	28/07/2023	01/08/2023		
Rédacteur	Rachel CHANDON	Rachel CHANDON		
Chef de Projet	Rachel CHANDON	Rachel CHANDON		
Superviseur	Yann FOUCAULT	Yann FOUCAULT		

Note de version (principales modifications effectuées) :

V1 : modification de noms (URBASOLAR et TPPL MOZE)

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS : LIMITATIONS	5
1 INTRODUCTION	6
1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE.....	6
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE	7
1.3 CONTENU DU RAPPORT	7
2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE	8
3 LOCALISATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	9
3.1 LOCALISATION.....	9
3.2 HISTORIQUE ET USAGE ACTUEL	9
3.3 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE	10
4 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	10
5 CONTROLE DES OPERATIONS RELATIVES A LA MISE EN SECURITE DU SITE	11
6 EVALUATION ET ANALYSE DES ETUDES DES SOLS.....	13
7 EVALUATION DE L'ADEQUATION DES DONNEES TRANSMISES ET DES CONCLUSIONS DES ETUDES DES SOLS SUR LA MISE EN SECURITE DU SITE.....	16
ATTESTATION	17

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 2 : localisation du site (source : Géoportail)	9
Tableau 1 : liste des documents consultés.....	10
Tableau 2 : analyse des études de sol.....	13

ABREVIATIONS

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes

COHV : Composés Organiques Halogénés Volatils

COT : Carbone Organique Total

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

HCT : Hydrocarbures Totaux

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

INERIS : Institut National de l'Environnement industriel et des RISques

INRA : Institut National de Recherche Agronomique

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

LQ : Limite de Quantification

MS : Masse Sèche

MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

NGF : Nivellement Général de la France

PCB : Polychlorobinéphyles

PID : Détecteur photo-ionisant (Photo Ionisation Detector)

QSSE : Qualité Santé Sécurité et Environnement

Note de synthèse associée à l'attestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité d'une installation classée mise à l'arrêt définitif, suivant l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

Site BSV BEAUCE SOLOGNE de VILLEBAROU (41)

Note de synthèse et attestation

Avant-propos : Limitations

La présente note a été préparée pour et à la demande de BSTP (le « Client ») dans le cadre de la commande passée à Bureau Veritas par le Client le 21/03/2023, en réponse à notre offre référencée Q-418377-0797534-V0 du 20/03/2023.

Elle est indissociable du contrat liant Bureau Veritas et le Client. Il est essentiel d'en considérer les termes pour la lecture de ce document qui en constitue le livrable principal. L'engagement n'est pris par Bureau Veritas que vis-à-vis du Client et aucun engagement ou garantie, de quelque nature que ce soit, n'est concédée à une tierce partie en ce qui concerne les opinions, conclusions ou recommandations exprimées dans ce rapport.

L'étude a été réalisée en s'appuyant sur la connaissance que Bureau Veritas avait, à la date de rédaction du présent document, de l'Etat de l'Art, de la législation environnementale et de la méthodologie applicables en matière de gestion de sites et sols pollués. Toute modification apportée aux textes de référence est susceptible d'affecter l'exactitude des opinions, conclusions ou recommandations contenues dans le présent rapport. Bureau Veritas ne pourra être tenu, après la remise du présent rapport, d'informer le Client de tels changements ou de leurs éventuelles répercussions.

Excepté en cas de contradiction ou incompatibilité avec les informations déjà en sa possession ou en cas d'incohérence, Bureau Veritas a utilisé les informations qui lui ont été fournies en supposant leur exactitude, sans vérification indépendante, sans que ceci puisse lui être reproché car la responsabilité des données reste à ceux qui les ont fournis.

Le contenu du présent rapport reflète l'opinion professionnelle du personnel de Bureau Veritas spécialiste de l'environnement mais ne constitue en aucun cas des conseils ou avis d'ordre juridique qui doivent être adressés par des juristes de profession.

Le résumé et les conclusions de l'étude représentent des données synthétiques. Leur considération ne peut se faire sans avoir au préalable pris connaissance et étudié le rapport dans son ensemble et le détail. Ils n'ont de sens que dans le contexte du rapport entier.

1 INTRODUCTION

1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE

Contexte réglementaire :

Dans le cadre de la cessation d'activité d'une ICPE, le code de l'environnement, article R512-39-1 III, impose qu'à l'issue de la réalisation de l'ensemble des mesures en sécurité du site, l'exploitant fasse attester par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, de la mise en sécurité effective du site.

Prérequis :

La prestation ATTES vise à établir une « attestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité ». Cette attestation doit être établie conformément à l'annexe V de l'arrêté ministériel du 9 février 2022 (NOR : TREP21133425A).

En plus de la vérification de la bonne mise en sécurité du site conformément à l'article R512-75-1 du code de l'environnement par l'exploitant de l'ICPE, l'entreprise établissant l'attestation doit vérifier la réalisation effective d'étude permettant d'attester de la connaissance des risques de pollution liés aux activités actuelles et passées du site.

L'article 80 de l'arrêté précité précise que ces études doivent prendre la forme a minima d'une prestation INFOS (art.80 point I) devant être complétée, le cas échéant, par une mission DIAG (art.80 point II) conformément à la norme NF X 31-620-2.

Bureau d'études certifié :

L'attestation ATTES SECUR doit, conformément à l'arrêté ministériel du 9 février 2022 (NOR : TREP21133425A) article 80 point V, être établie par une entreprise certifiée dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent selon la norme NF X31-620-2.

Bureau Veritas Exploitation dispose du certificat LNE SSP Etudes, Assistance et Contrôle (domaine A), sous le numéro n° 32509-5 délivré le 01 mars 2022 par le LNE et valable jusqu'au 11 juin 2025 organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC, sous le numéro 5-0012, conformément aux dispositions du référentiel LNE SSP révision 7, établi le 25/02/2022 et en vigueur en date du 01/03/2022, réputé satisfaire à la certification selon le référentiel défini à l'article 3 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement(...), ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement.



ATTES SECUR

1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE

Sur la base des exigences réglementaire (Annexe V de l'arrêté ministériel du 9 février 2022) et suite à la mise en sécurité du site par l'exploitant conformément au dossier de cessation déposé en préfecture, une visite de site pour vérifier la bonne mise en sécurité du site a été réalisée suite à la finalisation de la mise en sécurité du site et la réalisation des études de pollutions des sols permettant de statuer sur les risques d'impact au droit du site et de transfert de pollution sur l'environnement.

Nota : La mise en sécurité sous-entend que TOUTES les démarches permettant d'attester cette mise en sécurité soient finalisées. Il s'agit notamment de (liste non exhaustive et indicative) :

- l'évacuation des matières dangereuses y compris les déchets, via des circuits agréés,
- l'évacuation des sources radioactives, le cas échéant, via des circuits agréés
 - o les justificatifs de remise dans des centres agréés sont nécessaires,
- la mise en sécurité des cuves, caniveaux, réservoirs, bassins de confinement ayant accueilli des produits dangereux
 - o nécessité de transmettre les attestations de vidange et inertage des dispositifs,
- la mise en place de disposition pour garantir le non-accès au site,
- la mise en consignation des utilités (électrique, gaz, eau, liquides inflammables...) des installations qui ne sont plus exploitées,
- la mise en sécurité des équipements générant des zones ATEX (poussières et gaz),
- la mise en sécurité des Equipements Sous Pression (consignation ou évacuation selon les règles de l'art).

Les différentes démarches de mise en sécurité sont celles fixées dans le dossier de cessation d'activité.

L'ensemble des documents attestant de ces actions de mises en sécurité a été remis au moment de la visite.

Il s'agit notamment des Bordereaux de Suivi de Déchets et des attestations de nettoyage, dégazage des cuves aériennes de fioul et de la cuve aérienne de gasoil, des attestations de nettoyage de la fosse de vidange, etc.

1.3 CONTENU DU RAPPORT

A l'issue de la revue documentaire et de la visite de site, Bureau Veritas Exploitation a rédigé le présent rapport comportant, conformément à l'article 81 de l'arrêté du 9 février 2022 :

- La présente introduction ;
- La localisation du site et son environnement
- la liste des installations mises à l'arrêt et des parcelles concernées par leur emprise, faisant l'objet de l'attestation ;
- la liste des documents examinés,
- une note de synthèse recensant les éventuelles évolutions entre les dispositions initialement prévues lors de la notification de la cessation d'activité et les opérations de mise en sécurité effectivement réalisées, et, le cas échéant, mettant en perspective les conclusions des

différentes études INFOS (et DIAG), y compris sous forme de cartes illustrant les résultats des diagnostics dans les différents milieux,

- l'attestation établie selon le modèle prévu à l'article 83 de l'arrêté du 9 février 2022.

Du fait de l'adéquation entre les documents transmis par l'exploitant et le dossier de cessation d'activité et également de la vérification de la bonne mise en sécurité du site, Bureau Veritas Exploitation délivre l'attestation basée sur le modèle prévu à l'article 83 de l'arrêté du 9 février 2022.

2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

Les prestations objet du présent rapport ont été réalisées conformément à l'approche française en vigueur. Les textes de référence utilisés dans le cadre de cette étude sont :

1. La **politique nationale** en matière de gestion de sites (potentiellement) pollués définie par le Ministère en charge de l'environnement telle que présentée dans la **note ministérielle du 19 avril 2017** relative aux sites et sols pollués – Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des Sites et Sols Pollués du 8 février 2007 ;
2. **L'Arrêté ministériel du 9 février 2022** fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement
3. Les **normes NF X 31-620 (parties 1 et 2) - versions décembre 2021** définissant les exigences pour la réalisation des attestations de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement.

3 LOCALISATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.1 LOCALISATION

Le site est implanté le long de la RD924 au Nord de la commune de Villebarou (41), au lieu-dit La Vallée Maréchal, sur la parcelle cadastrale n°16 de la section ZE et couvre une superficie de 4,9 hectares.



Figure 1 : localisation du site (source : Géoportail)

Les coordonnées en LAMBERT 93 sont approximativement, au centre du site, les suivantes :

- X = 574 434 m ;
- Y = 6 727 211 m ;
- Z = 111 m NGF.

D'une superficie 49 420 m², le site correspond à la parcelle cadastrale n°16 de la section ZE.

3.2 HISTORIQUE ET USAGE ACTUEL

Le site était occupé par la société BSV, spécialisée dans les activités de broyage, concassage et transit de matériaux inertes pour la construction de 2003 à 2023.

Avant sa cessation d'activité au printemps 2023, le site abritait des stockages de matériaux inertes divers pour la construction (graviers, sables, ardoises, gravillons, pouzzolane, calcaire, béton concassé, terre inerte), un concasseur à béton, un bungalow administratif, un pont bascule, des voiries en enrobés et des espaces verts.

Le rapport de diagnostic de pollution des sols établi par Bureau Veritas Exploitation, indique que le site n'est pas référencé dans la base de données CASIAS (carte des sites et activités de service potentiellement pollués), ni dans INFOSOLS (Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) : sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)

appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif), et n'est pas situé sur un SIS (Secteur d'Information sur les Sols).

D'après les photographies aériennes disponibles sur le site remonterletemps.fr et le personnel interviewé, le site est exploité depuis 2003. Il a été dédié uniquement à des activités de broyage, concassage et transit de matériaux inertes de construction. La configuration du site a toujours été la même depuis 2003.

Avant cette date, le site était dédié à un usage agricole.

Le site a été entièrement vidé et nettoyé, et est aujourd'hui inoccupé. Les stockages de matériaux inertes ont été enlevés, ainsi que le bungalow administratif, le pont bascule et le concasseur à béton.

3.3 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site était soumis à déclaration au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) selon le récépissé délivré le 31 mars 2003 pour les rubriques :

- 2515 : broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels
- 2517 : station de transit de produits minéraux solides à l'exclusion de ceux visés par d'autres rubriques

Toutes les installations et stockages du site ont été évacués, mais resteront en place :

- Les espaces en enrobés,
- Quelques matériaux inertes (sables, graviers) en faibles quantités, qui seront réutilisés dans le cadre de la mise en place du parc de panneaux photovoltaïques par la société URBASOLAR.

La notification de la cessation d'activité réalisé par BSTP et le diagnostic de sols réalisé par Bureau Veritas Exploitation seront transmis à la Préfecture au mois d'août 2023.

4 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Les informations obtenues et utilisées dans le cadre de cette étude proviennent des documents suivants :

Tableau 1 : liste des documents consultés

TITRE DU DOCUMENT ET REFERENCE	PRODUCTEUR ET DATE	COMMENTAIRE
Rapport missions INFOS et DIAG Réf. 0797534/18531226-1 du 25/07/2023	Bureau Veritas Exploitation – Agence Centre Val de Loire Juillet 2023 – Version initiale	Complet - Conforme
Attestation de reprise du bungalow	Attestation de Girard Paysage SARL du 10/03/2023	Conforme

TITRE DU DOCUMENT ET REFERENCE	PRODUCTEUR ET DATE	COMMENTAIRE
Facture de vente du pont bascule à la société TPPL MOZE	Facture de BSTP du 1/04/2023	Conforme
Facture de transfert de matériel, chargement et transfert de matériaux inertes, transfert de blocs béton type légo	Facture de BSTP du 25/05/2023	Conforme Evacuation des stocks de matériaux inertes et du matériel présents sur le site par la société BSTP vers le site de la société BSCR
Factures de mise à disposition de matériel de chargement, de transfert de matériel, chargement et transfert de matériaux inertes	Facture de BSTP du 30/06/2023	Conforme Evacuation des stocks de matériaux inertes présents sur le site par la société BSTP vers le site de la société BSCR

5 CONTROLE DES OPERATIONS RELATIVES A LA MISE EN SECURITE DU SITE

Le 13/07/2023, une visite a été menée pour vérifier la bonne mise en sécurité du site :

- la vérification de l'adéquation entre les actions de sécurité menées et celles proposées dans le dossier de cessation d'activité, la vérification de l'exhaustivité des mesures menées,
- si nécessaire, le recensement des éventuelles évolutions entre le mémoire de cessation et les mesures de mise en sécurité effectivement réalisées,
- un bilan des différentes preuves de mise en sécurité du site relative notamment à :

Les opérations relatives à la mise en sécurité du site ont été contrôlées par Bureau Veritas Exploitation, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Thèmes	Commentaire	Résultat du contrôle réalisé sur place par Bureau Veritas lors de la visite du 13/07/2023
Evacuation des matières dangereuses / produits chimiques et des déchets dangereux (filières avec justificatifs, suivant état des stocks et/ou données de l'AP)	Absence de produits dangereux et de déchets dangereux sur site	Absence de produits dangereux et de déchets dangereux sur site
Evacuation des déchets et matériaux (filières avec justificatifs, suivant registre des déchets)	Absence de déchets sur site. Evacuation d'environ 10 000 Tonnes de matériaux	Absence de déchets sur site Justificatifs des quantités de matériaux évacués (correspond au factures émises)
Vidange et/ou nettoyage des rétentions, fosses, caniveaux, bassin de confinement, surfaces ayant accueilli des produits dangereux du site (attestations, photographies, rapport de contrôle vidéo)	Sans objet – absence de rétentions, fosses, caniveaux, bassins de confinement ou surfaces ayant accueillies des produits dangereux	Sans objet

Thèmes	Commentaire	Résultat du contrôle réalisé sur place par Bureau Veritas lors de la visite du 13/07/2023
Vidange, dégazage et inertage / démantèlement des cuves, canalisations (attestations)	Sans objet – absence de cuves et canalisations	Sans objet
Dégazage et inertage des installations du process si liquides ou gaz combustibles ou inflammables	Sans objet – absence de process mettant en œuvre des liquides ou des gaz combustibles ou inflammables	Sans objet
Etat et comblement des forages	Sans objet - absence de forage sur le site d'après le client	Sans objet
Nature des produits qui n'ont pas été évacués (s'assurer qu'il ne s'agit pas de déchets)	Présence de quelques matériaux inertes (sable, graviers) en faibles quantités restant sur le site	Reprise des matériaux restant sur site par la société URBASOLAR pour l'installation des panneaux photovoltaïques
Inspection visuelle de l'absence de traces de pollutions	-	Absence de traces de pollution
Evacuation des sources radioactive	Sans objet - absence de source radioactive sur le site	Sans objet - absence de source radioactive sur le site
Limitation des accès au site (clôtures, gardiennage, vidéosurveillance, condamnation des accès à certains bâtiments ou zones à risques spécifiques, portiques ou autres dispositifs)	Clôture + maintien du portail fermé à clé + contrôle hebdomadaire par personnel BSTP	Conforme
Consignation des différentes utilités non nécessaires au maintien en sécurité du site (gaz, électricité et liquides inflammables)	Sans objet - Absence d'alimentation en gaz, électricité et eau	Sans objet
Mise hors service des équipements sous pression et évacuation des ESP transportables (justificatifs d'évacuation ou de démantèlement des équipements)	Sans objet - Absence d'ESP sur le site	Sans objet
Mise en sécurité des zones ayant présenté des risques ATEX	Sans objet – absence de risque ATEX sur le site	Sans objet
Evacuation des engins pyrotechniques	Sans objet - absence d'engins pyrotechnique sur le site	Sans objet
Autre	-	-

6 EVALUATION ET ANALYSE DES ETUDES DES SOLS

Ce chapitre a pour but de vérifier :

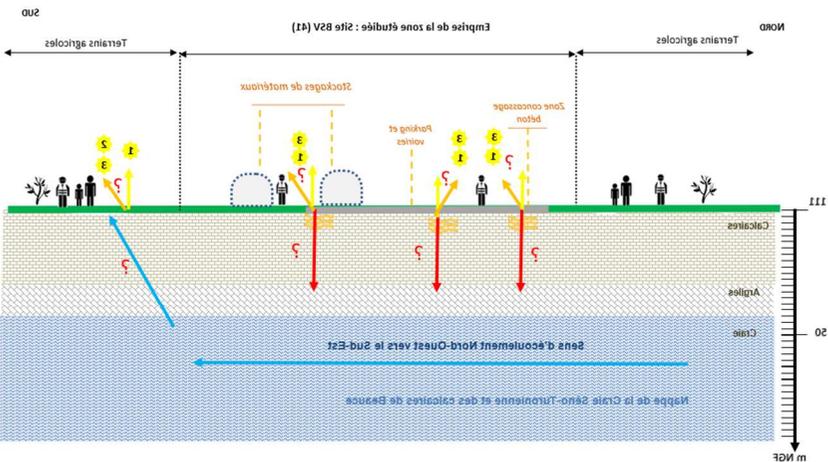
- l'existence d'une étude de type INFOS et, le cas échéant, de type DIAG, établies conformément à la norme NF X31-620-2,
- si nécessaire, les constats issus d'une analyse critique des éléments mis à disposition ;
- l'analyse de l'incidence de ces constats ou de ces éventuelles évolutions sur les préconisations formulées en conclusion de l'étude des sols.

L'étude des sols transmise par le client a fait l'objet d'un examen comprenant :

- L'identification et l'analyse des éventuelles incidences concernant les évolutions réglementaires, normatives et méthodologiques depuis la réalisation de l'étude des sols ;
- L'identification et l'analyse des éventuelles incidences sur les conclusions des études concernant des évolutions du site ;
- Une analyse critique des éléments mis à disposition.

Les constats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : analyse des études de sol

ETUDE	DATE	RESUME NON TECHNIQUE DE LA MISSION	ANALYSE										
<p>Diagnostic de sols Bureau Veritas Exploitation – Agence Centre Val de Loire - missions INFOS et DIAG Réf. 0797534/18531226- 1 du 25/07/2023</p>	<p>Juillet 2023</p>	<p>■ Mission INFOS (A100, A110, A120 & A130) Schéma conceptuel partiel</p>  <p>■ Mission DIAG Identification des sources de pollution :</p> <table border="1" data-bbox="492 869 1332 997"> <thead> <tr> <th>Clés</th> <th>Voies d'exposition</th> <th>Voies de transfert</th> <th>Zones sources</th> <th>Surfaces</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Travaux et activités agricoles Activités et entreprises industrielles </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Inhalation Ingestion d'aliments (milieu) Ingestion d'eau Inhalation de sol ou végétaux Contact cutané </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Contact direct (pneus et sols) Transfert dans et sur les eaux souterraines et/ou de surface Inhalation Volatilisation </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Zones sources de pollution : HCT, HAP, BTEX & Métaux </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Empreinte ou dalle en béton Espaces vides Terres fertiles </td> </tr> </tbody> </table>	Clés	Voies d'exposition	Voies de transfert	Zones sources	Surfaces	<ul style="list-style-type: none"> Travaux et activités agricoles Activités et entreprises industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> Inhalation Ingestion d'aliments (milieu) Ingestion d'eau Inhalation de sol ou végétaux Contact cutané 	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct (pneus et sols) Transfert dans et sur les eaux souterraines et/ou de surface Inhalation Volatilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Zones sources de pollution : HCT, HAP, BTEX & Métaux 	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte ou dalle en béton Espaces vides Terres fertiles 	<p>INFOS suffisante pour caractériser l'historique, l'environnement du site et les sources de pollution potentielle. DIAG suffisant pour caractériser et quantifier les transferts. Ces éléments montrent l'absence de migration de la pollution dans les sols ou les eaux souterraines. Le DIAG permet d'identifier qu'il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre un programme de surveillance des milieux ou une démarche d'analyse de la compatibilité de l'état des milieux hors du site. La mission a été réalisée selon la méthodologie nationale en vigueur à la date de réalisation de l'étude. Le périmètre d'étude correspond à l'emprise du site en cessation. Les paramètres analysés sont assez larges et en lien avec le passif environnemental du site (activité de broyage, concassage et transit de matériaux inertes de construction). Les opérations de sondages ont été réalisées les 4/05/2023 et 14/06/2023 à l'aide d'un carottier battu, technique adaptée aux prélèvements de sols dans le cadre de diagnostic de pollution des sols. Les profondeurs des investigations sont en cohérence avec les profondeurs des installations et stockages (sondages de 1 à 2m de profondeur). Aucun constat organoleptique susceptible de traduire la présence d'une pollution n'a été relevée lors des opérations de forage. Les échantillons ont été mesurés au PID. Les analyses réalisées (HCT, HAP, BTEX, métaux) correspondent au programme d'analyses prévu. Les résultats d'analyses de sols ont été comparés aux valeurs de fond géochimique national pour les métaux et aux concentrations ubiquitaires dans les sols (INERIS) pour les HAP. L'interprétation des résultats d'analyses sur les sols et les conclusions de l'étude sont cohérentes avec la méthodologie nationale. Une cartographie des résultats est présente. Le schéma conceptuel consolidé des résultats des mesures a été réalisé.</p>
Clés	Voies d'exposition	Voies de transfert	Zones sources	Surfaces									
<ul style="list-style-type: none"> Travaux et activités agricoles Activités et entreprises industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> Inhalation Ingestion d'aliments (milieu) Ingestion d'eau Inhalation de sol ou végétaux Contact cutané 	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct (pneus et sols) Transfert dans et sur les eaux souterraines et/ou de surface Inhalation Volatilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Zones sources de pollution : HCT, HAP, BTEX & Métaux 	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte ou dalle en béton Espaces vides Terres fertiles 									

ETUDE	DATE	RESUME NON TECHNIQUE DE LA MISSION	ANALYSE
		<p>41 - VILLEBAROU "La Vallée Maréchal" Section ZE</p> <p>CUBATURES Echelle :1/1000</p>  <p>9 sondages de sol au carottier battu ont eu lieu les 4/05/2023 et 14/06/2023. Résultats d'investigations menées à proximité des sources potentielles de pollution (parking / voiries / stockages de matériaux inertes / concasseur béton). Aucune contamination significative des sols n'a été mise en évidence au droit des sondages de sols réalisés et pour les zones investiguées. Les anomalies mesurées en métaux, HCT et HAP ne constituent pas une contamination significative des sols et proviennent probablement d'égouttures liées aux activités ayant été pratiquées sur le site et/ou à la qualité médiocre des remblais apportés sur le site durant de son exploitation. Aucune investigation complémentaire n'est préconisée.</p>	

7 Evaluation de l'adéquation des données transmises et des conclusions des études des sols sur la mise en sécurité du site

Les constatations réalisées lors de la visite du site, ainsi que l'ensemble des documents transmis par l'exploitant, permettent de valider les conditions de mise en sécurité du site, en adéquation avec le dossier de cessation d'activité qui a été transmis en Préfecture.

Le diagnostic de sols (missions INFOS et DIAG) réalisé en 2023 par Bureau Veritas Exploitation permet d'avoir un bon niveau de confiance sur la conclusion de l'absence de risque de transfert, d'un point de vue environnemental et sanitaire.

Cette attestation est délivrée sans réserve.

ATTESTATION

Identification du bureau d'études certifié ou équivalent délivrant l'attestation

Dénomination ou raison sociale : BUREAU VERITAS EXPLOITATION SIRET (1) : 790 184 675 01787 Statut juridique : SAS au capital de 36 315 050 euros domicilié : Numéro : Voie : Lieu-dit : Tour Alto- 4 place des Saisons BP : Code postal : Ville : 92400 COURBEVOIE Pays : France en sa qualité de bureau d'études :	
A.1	certifiée selon les exigences du référentiel défini à l'article 3 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement certificat numéro délivré le, et valable jusqu'au, par, organisme accrédité pour la certification de services par sous le numéro ;
ou	
A.2	disposant du certificat (2) LNE SSP Etudes, Assistance et Contrôle (domaine A), sous le numéro n° 32509-5, délivré le 01 mars 2022 et valable jusqu'au 11 juin 2025 par le LNE organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC, sous le numéro 5-0012 conformément aux dispositions du référentiel LNE SSP révision 7, établi le 25/02/2022 et en vigueur en date du 01/03/2022, reconnu équivalent à la certification selon le référentiel défini à l'article 3 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement.

Description du site et de l'installation mise à l'arrêt définitif

A contrôlé la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité des installations mises à l'arrêt définitif exploitées par : <input checked="" type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Personne physique <input type="checkbox"/> Madame... <input type="checkbox"/> Monsieur Dénomination ou raison sociale : Beauce Sologne Travaux Publics (BSTP) Code NAF ³ : 42.11Z SIRET ¹ : 382 793 776 000 16 Régime actuel du site : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration IED : Non Obligations en matière de cessation d'activité : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration Référence de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou d'enregistrement, ou de la preuve de dépôt de la déclaration : Récépissé de Déclaration du 31/03/2003 Domicilié à : Numéro : Voie : Chemin des Grands Champs Lieu-dit : ... BP : Code Postal : 41000 Ville : BLOIS Pays : FRANCE..... Exploitant à (si adresses différentes) : Numéro : Voie : RD953 Lieu-dit : ... La Vallée Maréchal BP : Code Postal : 41000 Ville : VILLEBAROU Le cas échéant, code AIOT : - Le cas échéant, nom et coordonnées du liquidateur judiciaire : -	
---	--

Les installations classées mises à l'arrêt suivantes :			
Dénomination usuelle	Rubrique de la nomenclature et régime	Capacité autorisée/enregistrée/déclarée	Date de la mise à l'arrêt
Installations de broyage, concassage, criblage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels	2515.2.b DECLARATION	Puissance installée : 120 kW	30/06/2023
Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	2517.2 DECLARATION	La superficie de l'aire de transit étant supérieure à 15 000 m ³ mais inférieure à 75 000 m ³	30/06/2023

Occupant les parcelles suivantes :

Code département	Commune	Préfixe de section et feuille	Numéro
41	VILLEBAROU	000 ZE	16

Représentant une surface totale de : 49 420 m²

Enjeux identifiés au stade de l'étude de vulnérabilité

qui a identifié les enjeux suivants à proximité des installations mises à l'arrêt : BUREAU VERITAS EXPLOITATION – Boigny-sur-Bionne (45)
<p>Typologie de logements (5) et distance par rapport au site : Habitations individuelles à plus de 600m au Sud du site.</p> <p>Nature des activités (5) et distance par rapport au site : Environnement rural. Activités agricoles mitoyennes au site.</p> <p>Dénomination des ICPE tiers et distance par rapport au site : Pas de présence d'installation classée dans un rayon de 600m autour du site.</p> <p>Profondeur et nature des eaux souterraines (détailler pour chaque nappe, le cas échéant) : Nappe libre de la craie Séno-Turonienne et des calcaires de Beauce à environ 30m de profondeur au droit du site.</p> <p>Usages et vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles identifiés : D'après la Banque du Sous-Sol (BSS), absence de captage d'eau potable (AEP) dans un rayon de 500 m autour du site d'étude. Le terrain n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage AEP.</p> <p>Autres enjeux notables (6) : Terrain implanté en zone Natura 2000 Directive Oiseaux « LA Petite Beauce ». Aucune autre zone naturelle n'est présente dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude. Absence de cours d'eau à proximité. Terrain non situé en zone inondable</p>
<p>Le cas échéant, référence du rapport de travaux de mise en sécurité: Sans objet</p> <p>Nom du document:</p> <p>Date:</p> <p>Version:</p> <p>Rédigé par :</p>

Conclusions relatives à la prestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité

Atteste, sans réserve, que l'exploitant a mis en œuvre les mesures de mise en sécurité de l'ensemble des installations mises à l'arrêt définitif sur son site, conformément à l'article R. 512-75-1 du code de l'environnement.
Quantité de produits ou déchets dangereux évacués : 0 Tonne Quantité de produits ou déchets non dangereux évacués : 10 000 Tonnes
Principales dispositions de limitation ou d'interdiction des accès mises en œuvre : site grillagé et portail d'entrée fermé à clé
Dispositions prises pour supprimer les risques d'incendie et d'explosion : Evacuation de tous les produits à risque présents, pas de gaz ou d'électricité sur site
En cas de mise en place d'une surveillance, substances suivies : Sans objet Milieux concernés par la surveillance : Sans objet Fréquence de la surveillance : Sans objet.
En cas d'incompatibilités entre les enjeux et la qualité des milieux identifiées préalablement à la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité, nature de ces incompatibilités : Sans objet Mesures de gestion ou restrictions mises en œuvre pour remédier à cette incompatibilité : Sans objet
Eventuels écarts par rapport aux mesures envisagées par l'exploitant au stade de la notification de mise à l'arrêt prévue à l'article R. 512-3-1, R. 512-46-25 ou R. 512-66-1, et justifications le cas échéant : Sans objet
Eventuelles observations mineures (7) : Sans objet

<p>Nom du signataire de l'attestation : Rachel CHANDON – Cheffe de projet HSE - Bureau Veritas Exploitation Le 28/07/2023 , à BOIGNY SUR BIONNE Signature et cachet :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">  <div style="text-align: center;">  <p>Bureau Veritas 110 Boulevard de la Salle 45760 BOIGNY SUR BIONNE</p> </div> </div>
--

Notes relatives à l'attestation :

- (1) Système informatique pour le répertoire des entreprises sur le territoire (obligatoire en l'absence de numéro d'identification unique).
- (2) Type d'attestation démontrant le respect d'exigences spécifiées : barrer la mention inutile. L'encadré A2 peut également être utilisé par les entreprises délivrant l'attestation à titre transitoire.
- (3) Code de la nomenclature d'activités française.
- (4) En application du II de l'article R. 512-75-1 du code de l'environnement.
- (5) Le cas échéant, selon les types d'usage définis au I de l'article L. 556-1-A du code de l'environnement.
- (6) Par exemple, établissements accueillant des publics sensibles.
- (7) Seules des observations mineures peuvent être mentionnées dans l'attestation, dans la mesure où leur éventuelle prise en compte ne remet pas en cause la délivrance de l'attestation.

CERTIFICAT

SERVICE SITES ET SOLS POLLUES



BUREAU VERITAS EXPLOITATION

8, cours du Triangle, CS20098
FRANCE - 92937 - PARIS LA DEFENSE CEDEX

Satisfait aux exigences du référentiel de Certification LNE SSP

Pour le domaine :

Etudes, Assistance et Contrôle

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE
"Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" en vigueur
et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620-1 : 2021 et NF X 31-620-2 : 2021

Avec pour bureau central :

BUREAU VERITAS EXPLOITATION Service MDR HSE Méditerranée 685 rue Georges Claude - ZI FRA 13290 AIX EN PROVENCE

Et les autres établissements mentionnés en annexe



Début de validité 01 mars 2022
Valable jusqu'au 11 juin 2025

Numéro de certificat Certificat n° 32509 révision 6
Modifie le certificat 32509-5

Pour vérifier la validité du certificat : www.lne.fr

COFRAC
CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
Accréditation n° S-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244



Pour le Directeur Général

behalf of the General Director

Signature numérique
de PASCAL
PRUDHON ID
Date : 2022.02.22
17:45:00 +01'00'

Responsable du Pôle Certification Environnement, Sécurité et
Performance
Head of the Environment, Safety and Performance Certification
Department

ANNEXE AU CERTIFICAT N° 32509 révision 6

Bureau central

Service MDR HSE Méditerranée
Agence d'Aix-en-Provence

Etablissements certifiés

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Méditerranée
(Agence d'Aix-en-Provence)
685 rue Georges Claude -ZI
13290 AIX EN PROVENCE
N° SIRET : 790 184 675 00649

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Rhône Alpes Auvergne
(Agence de Lyon)
16 Chemin du Jubin
69570 DARDILLY
N° SIRET : 790 184 675 00961

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Bourgogne Franche
Comté Champagne Ardenne
(Agence de Dijon)
16 boulevard Winston Churchill
21000 DIJON
N° SIRET : 790 184 675 00946

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Alsace Lorraine
(Agence de Nancy - Mulhouse)
29 rue Antoine de Saint Exupéry
ZAC de Chemin de Frocourt
54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY
N° SIRET : 790 184 675 01241

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Nord Pas de Calais
Picardie
(Agence de Lille)
27 allée du Chargement
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
N° SIRET : 790 184 675 00789

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Normandie
(Agence de Rouen)
Technoparc des Bocquets
110 Allée Robert Lemasson
76230 BOIS GUILLAUME
N° SIRET : 790 184 675 01001

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Ouest
(Agence de Nantes)
8 avenue Jacques Cartier
44800 SAINT HERBLAIN
N° SIRET : 790 184 675 00458

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Centre
(Agence d'Orléans)
1 rue de Micy
45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
N° SIRET : 790 184 675 00284

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Nouvelle Aquitaine
(Agence de Bordeaux)
30 avenue Gustave Eiffel - Bat A
33600 PESSAC
N° SIRET : 790 184 675 01324

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE Occitanie
(Agence de Toulouse - Montpellier)
12 rue Michel Labrousse
31100 TOULOUSE
N° SIRET : 790 184 675 00367

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE IDF Est
(Agence de Torcy)
38 avenue de Lingenfeld
77200 TORCY
N° SIRET : 790 184 675 00664

Bureau Veritas Exploitation
Service MDR HSE IDF Ouest
(Agence de Nanterre)
Immeuble Le GAIA
333 Avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE
N° SIRET : 790 184 675 01191